



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
Salle du courrier
30, rue Victoria
Gatineau, Québec J8X 0B3

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
30, rue Victoria (PC-02-F)
Gatineau, Québec J8X 0B3

Title-Sujet Construction du sentier Reesor Forks, Parc urbain national de la Rouge		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-19-0091/A		Date: Le 6 septembre 2019
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-19-00886003		Client Ref. No. - No. de réf du client. N/A
Solicitation Closes - L'invitation prend fin :		
at - à 14h00	on - le 26 septembre 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jason Mulligan Jason.Mulligan2@canada.ca		
Telephone No. - No de téléphone (819) 420-5107		Fax No. - No de FAX: (819) 420-9626
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-19-0091/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur
Jason Mulligan

Client Ref. No. - N° de réf. du client
n/a

File Name - Nom du dossier
Construction du sentier Reesor Forks, Parc urbain national de la Rouge

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:

<http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite obligatoire des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel Jason.Mulligan2@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux obligatoire le 11 septembre 2019 à 10h00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à l'Aire d'accueil de Reesor Road, 10725 Chemin Reesor, Markham, Ontario.
2. La visite des lieux est OBLIGATOIRE pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. **Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées.**
3. La visite des lieux consistera, entre autres, à marcher sur une partie du sentier et du terrain de stationnement proposés. Veuillez porter des chaussures appropriées pour la marche dans un milieu humide et dans des herbes hautes où des tiques sont peut-être présentes.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819) 420-9626.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à Jason.Mulligan2@canada.ca.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.

4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, **une copie électronique** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Construction du sentier Reesor Forks, Parc urbain national de la Rouge

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 30 avril 2020.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

N° d'art.	Référence	Description de l'article	Qté estimée	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total (excluant les taxes applicables)
Section 1.1.0 – Préparation du chantier						
1.1.1	L-100	Mobilisation et démobilisation sur le chantier Mobilisation et la démobilisation de l'équipement sur le chantier nécessaire pendant la durée du contrat. Comprend la préparation générale du chantier, l'accès au chantier, les documents soumis aux fins de la gestion du projet, les essais, les plans d'implantation, la supervision du chantier et la production de rapports.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.1.2	L-300, L-315, L-320, L-330	Natte pour terrain boueux Fournir et installer une natte pour terrain boueux par enrochement d'une longueur de 8 m conformément à la spécification particulière DS-217 de la région de York. Zone à enlever et à remettre en état à la fin des travaux de construction.	4	Unitaire	\$	\$

1.1.3	L-300 Annexe A	Aménagement d'une aire de rassemblement temporaire : côté sud de la route Elgin Mills, à l'est de la route Reesor. Aménager une aire de rassemblement temporaire conforme aux plans du projet et, à la fin des travaux de construction, remettre en état toutes les aires perturbées conformément aux spécifications et aux plans du contrat. Respecter le protocole de nettoyage du matériel.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.1.4	L-320 Annexe A	Aménagement d'une aire de rassemblement temporaire : côté sud de la route Elgin Mills, à l'ouest de la route Reesor. Aménager des aires de rassemblement temporaires conformes aux plans du projet et, à la fin des travaux de construction, remettre en état toutes les aires perturbées conformément aux spécifications et aux plans du contrat. Respecter le protocole de nettoyage du matériel.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.1.5	L-330 Annexe A	Aménagement d'une aire de rassemblement temporaire : À la jonction des sentiers, à l'est des fondations de l'ancien immeuble. Aménager des aires de rassemblement temporaires conformes aux plans du projet et, à la fin des travaux de construction, remettre en état toutes les aires perturbées conformément aux spécifications et aux plans du contrat. Respecter le protocole de nettoyage du matériel.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.1.6	L-315 Annexe A	Aménagement d'une aire de rassemblement temporaire : Côté est de la ligne York-Durham, au sud de la route Elgin Mills. Aménager des aires de rassemblement temporaires conformes aux plans du projet et, à la fin des travaux de construction, remettre en état toutes les aires perturbées conformément aux spécifications et aux plans du contrat. Respecter le protocole de nettoyage du matériel.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.1.7	7/L-510	Contrôle de l'érosion et des sédiments Fournir et installer un dispositif de contrôle des sédiments Filtrex avant la construction aux endroits indiqués sur les plans du contrat et conformément aux spécifications particulières. Comprend l'inspection et l'entretien réguliers du dispositif de contrôle des sédiments pendant les travaux de construction.	1 575	Mètre linéaire	\$	\$

1.1.8	3/L-510	Clôture de protection des arbres Fournir et installer des piquets en bois ainsi que du ruban d'avertissement orange conformément aux plans et aux spécifications particulières du contrat.	175	Mètre linéaire	\$	\$
1.1.9	L-100	Abattage des arbres dangereux (couper jusqu'à la souche et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Diamètre à hauteur d'homme (dhh) de moins de 150 mm	12	Unitaire	\$	\$
1.1.10	L-100	Abattage des arbres dangereux (couper jusqu'à la souche et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Dhh de 150 mm à 300 mm	10	Unitaire	\$	\$
1.1.11	L-100	Abattage des arbres dangereux (couper jusqu'à la souche et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Dhh de plus de 300 mm	8	Unitaire	\$	\$
1.1.12	L-100	Élaguer les arbres dangereux, en laissant 6 m de tronc intact pouvant servir de perchoir d'oiseaux (couper et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Dhh de plus de 300 mm	7	Unitaire	\$	\$
Sous-total Section 1.1.0 – Préparation du chantier						\$
Section 1.2.0 – Sentiers						
1.2.1	1/L-500	Sentier classique d'une largeur de 2,4 m – 1/L-500 Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m conformément à la spécification particulière 1/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	660	Mètre linéaire	\$	\$
1.2.2	2/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m, avec clôture Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m avec clôture conformément à la spécification particulière 2/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	980	Mètre linéaire	\$	\$

1.2.3	3/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m, avec clôture et rigole Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m avec clôture et rigole conformément à la spécification particulière 3/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	280	Mètre linéaire	\$	\$
1.2.4	4/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m sur fond surélevé Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m sur fond surélevé conformément à la spécification particulière 4/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	370	Mètre linéaire	\$	\$
1.2.5	5/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m sur fond très surélevé Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m sur fond très surélevé conformément à la spécification particulière 5/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	280	Mètre linéaire	\$	\$
1.2.6	L-100, L-210	Mélange de semence n° 1 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	29000	m ²	\$	\$
1.2.7	L-100, L-210	Mélange de semence n° 2 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1200	m ²	\$	\$
1.2.8	L-100, L-210	Mélange de semence n° 3 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	4200	m ²	\$	\$
1.2.9	9/L-500	Aires de repos Fournir et aménager des aires de repos le long des sentiers conformément aux plans et aux spécifications du contrat. Comprend les granulés servant au fond et au revêtement des aires de repos.	4	Unitaire	\$	\$

1.2.10	1-L/330, 1/L-500	Point d'observation Fournir et aménager un point d'observation au point le plus au sud des nouveaux sentiers. Comprend les granulés servant au fond et au revêtement des aires de repos conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.2.11	6/L-510	Aire de repos informelle Fournir et aménager une aire de repos informelle. Comprend les granulés servant au fond et au revêtement de l'aire de repos ainsi que les pierres des champs, conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.2.12	1/L-510	Ponceau Fournir et installer un ponceau conformément à la spécification particulière 1/L-510.	8	Unitaire	\$	\$
1.2.13	7/L-500	Barrières en P Fournir et installer des barrières en P conformément à la spécification particulière 7/L-500 aux endroits indiqués sur les plans du contrat.	2	Unitaire	\$	\$
1.2.14	8/L-500	Voie/sentier d'accès à la ferme partagé d'une largeur de 4,0 m Fournir et aménager une voie/un sentier d'accès à la ferme partagé d'une largeur de 4,0 m conformément à la spécification particulière 9/L-500.	120	Mètre linéaire	\$	\$
1.2.15	5/L-510	Pierre de carapace Fournir et installer une pierre de carapace conformément à la spécification particulière 5/L-510 aux endroits indiqués sur les plans du contrat.	20	Mètre linéaire	\$	\$
Sous-total Section 1.2.0 – Sentiers						\$
Section 1.3.0 – Clôture						
1.3.1	4/L-510	Clôture en planches avec piquets Fournir et installer une clôture en planches avec piquets conformément aux plans et aux spécifications du contrat, y compris tous les ouvrages annexes.	5	Mètre linéaire	\$	\$
1.3.2	2/L-510	Clôture en grillage avec piquets (adjacente au trottoir) Fournir et installer une clôture en grillage avec piquets conformément aux plans et aux spécifications du contrat, y compris tous les ouvrages annexes.	80	Mètre linéaire	\$	\$
Sous-total Section 1.3.0 – Clôture						\$

Section 1.4.0 – Promenades et terrasses

1.4.1	S-610	Promenade avec balustrade Fournir et installer une promenade en bois avec terrasse en bois, poteau / haut / bas en bois combiné avec une balustrade en grillage d'acier, faisceaux et solives en fibre de verre sur pieux vissés, y compris tous les ouvrages annexes.	160	Mètre linéaire	\$	\$
1.4.2	S-600	Promenade discrète Fournir et installer une promenade en bois discrète avec une bordure en bois, faisceaux et solives en fibre de verre sur pieux vissés, y compris tous les ouvrages annexes.	215	Mètre linéaire	\$	\$
1.4.3	S-620	Terrasse d'observation rectangulaire Fournir et installer une terrasse d'observation en bois, poteau / haut / bas en bois combiné avec une balustrade en grillage d'acier, faisceaux et solives en fibre de verre, une pergola en bois combiné avec une structure de câble en acier sur pieux vissés, y compris tous les granulés et les ouvrages annexes.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.4.4	S-630/S-640	Terrasse d'observation circulaire Fournir et installer une terrasse d'observation en bois, poteau / haut / bas en bois combiné avec une balustrade en grillage d'acier, faisceaux et solives en fibre de verre, une pergola en bois combiné avec une structure de câble en acier sur pieux vissés, y compris tous les ouvrages annexes.	1	Somme forfaitaire	n/a	\$
1.4.5	10/L-500	Bollards Fournir et aménager des bollards amovibles en métal conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	6	Unitaire	\$	\$

Sous-total Section 1.4.0 – Promenades et terrasses

\$

Section 1.5.0 – Articles provisoires

1.5.1	1/L-510	Ponceau Fournir et installer un ponceau conformément à la spécification particulière 1/L-510.	6	Mètre linéaire	\$	\$
1.5.2	8/L-510	Transplantation d'arbres Fournir et installer une promenade en bois discrète avec une bordure en bois sur pieux vissés, y compris tous les ouvrages annexes.	1	Unitaire	\$	\$

1.5.3	L-100	Mélange de semence n° 4 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	m ²	\$	\$
Sous-total Section 1.5.0 – Articles provisoires						\$
Section 1.6.0 – Prix détaillés						
1.6.1	7/L-510	Contrôle de l'érosion et des sédiments Fournir et installer un dispositif de contrôle des sédiments Filtrex avant la construction aux endroits indiqués sur les plans du contrat et conformément aux spécifications particulières. Comprend l'inspection et l'entretien réguliers du dispositif de contrôle des sédiments pendant les travaux de construction.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.2	3/L-510	Clôture de protection des arbres Fournir et installer des piquets en bois orange ainsi que du ruban d'avertissement conformément aux plans et aux spécifications particulières du contrat.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.3	L-100	Abattage des arbres dangereux (couper jusqu'à la souche et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Diamètre à hauteur d'homme (dhh) de moins de 150 mm	1	Unitaire	\$	\$
1.6.4	L-100	Abattage des arbres dangereux (couper jusqu'à la souche et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Dhh de 150 mm à 300 mm	1	Unitaire	\$	\$
1.6.5	L-100	Abattage des arbres dangereux (couper jusqu'à la souche et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Dhh de plus de 300 mm	1	Unitaire	\$	\$
1.6.6	L-100	Élaguer les arbres dangereux, en laissant 6 m de tronc intact pouvant servir de perchoir d'oiseaux (couper et déchiqueter les arbres dangereux désignés, puis disperser les copeaux) Dhh de plus de 300 mm	1	Unitaire	\$	\$
1.6.7	1/L-500	Sentier classique d'une largeur de 2,4 m - 1/L-500 Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m conformément à la spécification particulière 1/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	1	Mètre linéaire	\$	\$

1.6.8	2/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m, avec clôture Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m avec clôture conformément à la spécification particulière 2/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.9	3/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m, avec clôture et rigole Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m avec clôture et rigole conformément à la spécification particulière 3/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.10	4/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m sur fond surélevé Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m sur fond surélevé conformément à la spécification particulière 4/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.11	5/L-500	Sentier classique multifonctionnel d'une largeur de 2,4 m sur fond très surélevé Fournir et aménager un sentier d'une largeur de 2,4 m sur fond très surélevé conformément à la spécification particulière 5/L-500. Comprend tous les éléments de la spécification particulière, à l'exception de l'ensemencement.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.12	L-100, L-210	Mélange de semence n° 1 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	m ²	\$	\$
1.6.13	L-100, L-210	Mélange de semence n° 2 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	m ²	\$	\$
1.6.14	L-100, L-210	Mélange de semence n° 3 Fournir et épandre un mélange de semence conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	m ²	\$	\$
1.6.15	9/L-500	Aires de repos Fournir et aménager des aires de repos le long des sentiers conformément aux plans et aux spécifications du contrat. Comprend les granulés servant au fond et au revêtement des aires de repos.	1	Unitaire	\$	\$

1.6.16	1/L-510	Ponceau Fournir et installer un ponceau conformément à la spécification particulière 1/L-510.	1	Unitaire	\$	\$
1.6.17	7/L-500	Barrières en P Fournir et installer des barrières en P conformément à la spécification particulière 7/L-500 aux endroits indiqués sur les plans du contrat.	1	Unitaire	\$	\$
1.6.18	8/L-500	Voie/sentier d'accès à la ferme partagé d'une largeur de 4,0 m Fournir et aménager une voie/un sentier d'accès à la ferme partagé d'une largeur de 4,0 m conformément à la spécification particulière 9/L-500.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.19	4/L-510	Clôture en planches avec piquets Fournir et installer une clôture en planches avec piquets conformément aux plans et aux spécifications du contrat, y compris tous les ouvrages annexes.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.20	2/L-510	Clôture en grillage avec piquets (adjacente au trottoir) Fournir et installer une clôture en grillage avec piquets conformément aux plans et aux spécifications du contrat, y compris tous les ouvrages annexes.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.21	S-610	Promenade avec balustrade Fournir et installer une promenade en bois avec balustrade, de même qu'un point d'observation et une pergola sur pieux vissés, y compris tous les ouvrages annexes.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.22	S-600	Promenade discrète Fournir et installer une promenade en bois discrète avec une bordure en bois sur pieux vissés, y compris tous les ouvrages annexes.	1	Mètre linéaire	\$	\$
1.6.23	10/L-500	Bollards Fournir et aménager des bollards amovibles en métal conformément aux plans et aux spécifications du contrat.	1	Unitaire	\$	\$
1.6.24	8/L-510	Transplantation d'arbres Transplanter les arbres conformément à la spécification particulière 8/L-510	1	Unitaire	\$	\$
1.6.25		Perré Fournir et aménager 300 mm de profondeur de perré 100mm.	1	m3	\$	\$
Sous-total Section 1.6.0 – Prix détaillés						\$

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (Sections 1.1.0 à 1.6.0)

Excluant les taxes applicables

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Description et emplacement des travaux Construction du sentier Reesor Forks, Parc urbain national de la Rouge	N° de contrat. 5P201-19-0091
	N° de projet N/A

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat
--

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation						\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Autorité contractante Jason Mulligan	30, rue Victoria (PC-02-F) Gatineau, Quebec J8X 0B3	Jason.Mulligan2@Canada.ca
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____